Seconde étude d'impacts sur les émissions agricoles européennes et l'adoption de leviers d'atténuation

14 octobre 2016

Dans la continuité de sa publication EcAMPA de février 2015 (voir un précédent billet sur ce blog), le *Joint Research Center* a actualisé, cet été, son évaluation économique de la mise en œuvre d'actions d'atténuation par l'agriculture européenne. Cette étude repose, de manière générale, sur les mêmes outils de modélisation.

Deux différences sont néanmoins à relever par rapport à la version précédente. Tout d'abord les auteurs ont construit de nouveaux scénarios, sept sans compter le scénario de référence. Les quatre principaux intègrent une réduction obligatoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'agriculture européenne, à hauteur de 20 % par rapport à 2005 (objectif décliné pour chaque État avec un prix carbone de 50 €/tCO2éq). Ces quatre scénarios se différencient par leurs modalités pour atteindre cet objectif : introduction éventuelle de subvention (à hauteur de 80 %), caractère volontaire ou obligatoire des leviers d'atténuation, vitesse de déploiement des technologies.

De plus, de nouvelles actions d'atténuation s'ajoutent aux cinq préalablement étudiées : vaccination visant à réduire la production de méthane par les ruminants, augmentation de la part des légumineuses dans les prairies temporaires, sélection génétique des ruminants (amélioration de la production laitière), etc.

Les principaux résultats d'EcAMPA 2 à l'échelle de l'UE-28 sont :

– une baisse de 2,3 % des émissions en 2030 par rapport à 2005 dans le scénario de référence ; ce pourcentage atteint 14 % avec un taux de subvention de 80 % mais sans objectif de réduction défini ;

– une réduction des émissions (de -20%) qui passe essentiellement par un ajustement de la production (diminution de la taille des cheptels bovins de -16 % et de -9 % de la production de viande par rapport à la référence). Si les subventions atténuent ces impacts, les auteurs évaluent leur coût entre 188 et 278 € la tonne de CO2éq (prix 2030).

Enfin, cette étude explore les conséquences des fuites de carbone, qui réduisent les efforts d'atténuation de l'ordre de 30 %, un effet qui est moindre dans les scénarios avec subventions (14 % à 20%).

Élise Delgoulet, Centre d'études et de prospective

Source : *Joint Research Center*